

Décharge 2013: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure

2014/2086(DEC) - 29/04/2015 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour l'exercice 2013.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE, Euratom) 2015/1624 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2013, section X — Service européen pour l'action extérieure.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'exécution du budget pour l'exercice 2013.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 29 avril 2015 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 29 avril 2015).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier demande d'avoir à sa disposition un tableau complet de l'ensemble des ressources humaines dont dispose cette institutions, ventilées par grade, par sexe et par nationalité. Il demande au SEAE d'améliorer l'équilibre géographique, notamment en ce qui concerne les postes de chef de délégation et réaffirme la nécessité d'une **représentation géographique plus équilibrée** de tous les États membres à tous les niveaux de l'administration.